



## OBSERVATOIRE SUR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX EN EUROPE

### **Lettre d'actualité n. 58**

15 septembre 2016

Mise à jour sur la jurisprudence et sur les actes particulièrement importants pour la protection des droits fondamentaux insérés dans le site [www.europeanrights.eu](http://www.europeanrights.eu)

Pour ce qui concerne les **actes de l'Union Européenne** nous avons introduit:

- la Recommandation de la Commission Européenne du 27.07.2016 sur l'état de droit en Pologne;
- les Lignes directrices du Contrôleur européen pour la protection des données à caractère personnel du 18.07.2016 "*on processing personal information within a whistleblowing procedure*";
- l'Étude du Parlement européen du 13.07.2016 «*Precarious Employment in Europe*»;
- le Règlement (UE) 2016/1191 du 6.07.2016 visant à favoriser la libre circulation des citoyens en simplifiant les conditions de présentation de certains documents publics dans l'Union européenne;
- la Résolution du Parlement européen du 7.07.2016 sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées;
- la Résolution du Parlement européen du 5.07.2016 sur la mise en œuvre des recommandations du Parlement européen de 2010 sur les normes sociales et environnementales, les droits de l'homme et la responsabilité des entreprises;
- la Résolution du Parlement européen du 5.07.2016 sur la lutte contre la traite des êtres humains dans les relations extérieures de l'Union;
- la Résolution du Parlement européen du 5.07.2016 sur les réfugiés: l'inclusion sociale et l'intégration sur le marché du travail.

Pour la **Cour de justice** nous avons introduit les arrêts:

- 6.09.2016, C-182/15, *Petruhhin*, sur l'extradition vers un État tiers d'un ressortissant d'un État membre ayant exercé son droit de libre circulation;
- 28.07.2016, C-168/15, *Tomášová*, sur la responsabilité d'un État membre pour des dommages causés aux particuliers par des violations du droit de l'Union imputables à une juridiction nationale;
- 28.07.2016, C-191/15, *Verein für Konsumenteninformation*, en matière de protection des consommateurs résidant dans un États membre qui concluent des contrats de vente en ligne avec des entreprises établies dans un autre État membre;
- 28.07.2016, C-240/15, *Autorità per le Garanzie nelle Comunicazioni*, sur l'impartialité et l'indépendance des autorités réglementaires nationales opérant dans le secteur des réseaux et services de communications électroniques;
- 28.07.2016, C-423/15, *Kratzer*, sur l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail;

- 28.07.2016, C-294/16 PPU, JZ, sur la notion de «détention» en cas de mandat d'arrêt européen et sur les mesures privatives de liberté ou semi-privatives de liberté;
- 28.07.2016, C-330/15 P, *Tomana et a. / Conseil et Commission*, sur la congélation des crédits adoptée envers certaines personnes ou institutions au sein du gouvernement du Zimbabwe ou liés à celui-ci;
- 28.07.2016, C-379/15, *Association France Nature Environnement*, sur le pouvoir du juge national de maintenir provisoirement certains effets d'une mesure nationale incompatible avec le droit communautaire sur l'environnement s'il y a toutes les conditions énoncées dans l'arrêt du 28 Février 2012, *Inter-Environnement Wallonie et Terre wallonne*;
- 28.07.2016, C-543/14, *Ordre des barreaux francophones et germanophone et a.*, sur la compatibilité avec le droit à un pourvoi effectif, avec le droit à l'assistance d'un avocat et avec le principe de l'égalité des armes de l'assujettissement à la TVA des prestations des services d'avocats;
- 20.07.2016, C-341/15, *Maschek*, sur le droit d'un travailleur, qui met fin à son emploi, de recevoir une compensation financière s'il n'a pas bénéficié d'une partie ou de la totalité des congés payés annuels;
- 14.07.2016, C-19/15, *Verband Sozialer Wettbewerb*, sur la protection du consommateur et sur les allégations nutritionnelles et de santé portant sur les denrées alimentaires;
- 14.07.2016, C-335/15, *Ornano*, sur le manque de reconnaissance à une femme magistrat ordinaire, pour les périodes de congé de maternité obligatoire avant le 18 Janvier 2005, d'une rémunération à l'égard des coûts que les juges ordinaires rencontrent dans l'exercice de leurs activités professionnelles;
- 14.07.2016, C-271/15 P, *Sea Handling / Commission*, sur le droit d'accès du public aux documents des institutions de l'UE;
- 14.07.2016, affaires réunies C-458/14 et C-67/15, *Promoimpresa*, sur la liberté d'établissement et sur l'extension automatique, en l'absence de toute procédure de sélection, des concessions pour l'exercice des activités touristiques et récréatives dans les plages publiques, en vertu de la législation italienne;
- 13.07.2016, C-18/15, *Brisal et KBC Finance Ireland*, sur la libre prestation des services et sur la différence de traitement entre les établissements de crédit résidents et les établissements de crédit non-résidents;
- 13.07.2016, C-187/15, *Pöpperl*, sur la libre circulation des travailleurs et sur la perte des droits au paiement d'une rente de retraite acquis dans la fonction publique et sur l'inscription au régime général d'assurance retraite rétroactive dans le cas des fonctionnaires qui ont quitté leur emploi pour travailler dans un autre État membre;
- 7.07.2016, C-70/15, *Lebek*, sur les droits de la défense, sur la notification et communication des actes judiciaires et extrajudiciaires et sur la date d'admissibilité de la demande de retrait de la forclusion;
- 7.07.2016, C-476/14, *Citroën Commerce*, sur la protection des consommateurs et sur l'obligation d'inclure dans le prix de vente d'un véhicule à moteur, les frais supplémentaires obligatoires liés à la livraison du véhicule;
- 7.07.2016, C-494/15, *Tommy Hilfiger Licensing et a.*, sur le respect des droits de propriété intellectuelle et sur le concept d'«intermédiaire dont les services sont utilisés pour porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle»;
- 5.07.2016, C-614/14, *Ognyanov*, sur la compatibilité avec le droit de l'Union (à la lumière des articles 47 et 48 de la Charte des droits fondamentaux) de la législation nationale qui prévoit la déclinaison de la compétence du juge national pour avoir exprimé, dans le cadre d'une décision préliminaire, un avis provisoire dans l'exposé du contexte de fait et de droit;

et les conclusions de l'**Avocat général**:

- 19.07.2016, affaires réunies C-203/15 et C-698/15, *Tele2 Sverige*, sur l'obligation générale de conservation des données imposée par un État membre aux prestataires de services de communications électroniques;

- 13.07.2016, affaires réunies C-154/15, C-307/15 et C-308/15, *Gutiérrez Naranjo*, sur la protection des consommateurs et sur la limitation dans le temps des effets de la nullité des clauses «plancher» incluses dans les contrats de prêt en Espagne;
- 13.07.2016, C-188/15, *Bouagnaoui et ADDH*, sur l'utilisation de vêtements et de symboles religieux dans les lieux de travail, sur l'interdiction de la discrimination fondée sur la religion et sur la liberté d'entreprise.

Pour la **Cour européenne des droits de l'homme** nous signalons les arrêts:

- 30.08.2016, *Aydoğdu c. Turquie* (n. 40448/06), sur le droit à la vie: l'affaire concerne les allégations des demandeurs selon lesquels la mort de leur fille née prématurée et avec une souffrance respiratoire est due à la négligence professionnelle des médecins qui l'avaient pris en charge dans l'hôpital d'Izmir;
- 23.08.2016, arrêt de Grande Chambre, *J.K. et autres c. Suède* (n. 59166/12), sur le risque de traitements inhumains et dégradants dans le cas de l'expulsion des demandeurs en Irak;
- 26.07.2016, *Adam c. Slovaquie* (n. 68066/12), sur l'absence d'une enquête adéquate à propos des déclarations d'un jeune Rom qui se plaignait d'être frappé au cours de son interrogatoire par la police en 2010;
- 21.07.2016, *Kulinski et Sabev c. Bulgarie* (n. 63849/09), sur la perte du droit de vote, qui s'applique indistinctement à tous les détenus en Bulgarie, estimée comme disproportionnée;
- 21.07.2016, *Mamatas et autres c. Grèce* (n. 63066/14, 64297/14 et 66106/14), sur le droit de propriété: l'imposition d'une diminution de la valeur nominale des obligations gouvernementales, prise pour réduire la dette publique en Grèce pendant la crise, n'a pas violé le droit de propriété des demandeurs;
- 12.07.2016, *SIA AKKA/LAA c. Lettonie* (n. 562/05), sur le droit d'exploitation d'une œuvre musicale: la décision des tribunaux lettons n'a pas violé la Convention;
- 12.07.2016, *Reichman c. France* (n. 50147/11), selon lequel la condamnation pour diffamation d'un journaliste était disproportionnée et en a violé la liberté d'expression, parce que ce qu'il avait dit avait une base factuelle suffisante, tandis que en ce qui concerne les jugements de valeur est permis une certaine quantité d'«exagération» et de «provocation»;
- 12.07.2016, *Ruban c. Ukraine* (n. 8927/11), dans le cas d'un prisonnier condamné à la prison à vie pour homicide aggravé, suite à une décision de la Cour constitutionnelle qui avait déclaré inconstitutionnelle la peine de mort: trois mois après cet arrêt une loi avait remplacé la peine de mort avec l'emprisonnement à vie et le demandeur alléguait que, depuis que la peine lui avait été infligé pendant cet intervalle de trois mois, lui devait être appliqué la peine maximale restée en vigueur dans cette période, égale à 15 ans de prison; la Cour considère l'appel non fondé;
- 12.07.2016, *A.B. et autres c. France* (n. 11593/12), *R.K. et autres c. France* (n. 68264/14), *A.M. et autres c. France* (n. 24587/12), *R.C. et V.C. c. France* (n. 76491/14) et *R.M. et autres c. France* (n. 33201/11), sur le contrôle trop limité du tribunal administratif dans les appels contre la détention d'un étranger en France: il s'agit, en particulier, des arrêts concernant la détention administrative de mineurs dans le cadre d'une procédure de retrait;
- 5.07.2016, *A.M. c. Pays-Bas* (n. 29094/09), sur le droit à un recours effectif pour un demandeur d'asile afghan, droit respecté par les tribunaux néerlandais;
- 5.07.2016, *Ziemiński c. Pologne (n° 2)* (n. 1799/07), sur la liberté d'expression, en particulier, sur la condamnation d'un journaliste à une amende;
- 5.07.2016, *Lazu c. République de Moldova* (n. 46182/08) sur la décision de la Cour d'appel prise sans entendre les principaux témoins de l'accusation, en violation de la Convention;
- 5.07.2016, arrêt de Grande Chambre, *Buzadji c. République de Moldova* (n. 23755/07), sur l'obligation du juge de continuer à justifier le choix de la privation de liberté dans les décisions sur la garde et sur la détention à domicile: dans ce cas, la Cour a jugé que les raisons du Tribunal étaient stéréotypées, abstraites et incohérentes, puisqu'elles

n'avaient pas tenu compte de la personnalité du demandeur, de sa moralité, de son patrimoine, de la connexion avec son pays et de son comportement au cours des dix premiers mois de l'enquête criminelle;

- 5.07.2016, arrêt de Grande Chambre, *Jeronovičs c. Lettonie* (n. 44898/10), selon lequel l'État est lié à promouvoir une enquête effective à propos des traitements inhumains et dégradants qui avait reconnu dans une déclaration unilatérale;

et la décision:

- 28.07.2016, décision d'irrecevabilité, *Lisnyy et autres c. Ukraine et Russie* (n. 5355/15, 44913/15 e 50853/15), sur la destruction des maisons des demandeurs en Ukraine pendant le conflit en Avril 2014.

Dans le domaine **extra-européen** nous avons introduit:

- l'arrêt du *Tribunal Oral en lo Criminal Federal N° 1 de Córdoba* du 25.08.2016, qui a condamné 38 des 43 accusés, y compris l'ancien Général Luciano Benjamín Menéndez, pour les infractions (parmi d'autres) de privation illégale de liberté, meurtre aggravé, torture, disparition forcée et enlèvement d'enfants, commis dans les centres de détention clandestins de «La Perla» et «La Ribera» dans la période de la dictature militaire en Argentine;
- l'arrêt de la *Supreme Court of Belize* du 10.08.2016, qui, en rappelant aussi la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de la section 53 du Code Pénal où elle prévoyait la punition des «relations charnelles contre l'ordre de la nature» avec une référence spécifique à des actes sexuels entre adultes consentants en privé;
- l'arrêt de l'*Appeals Chamber du Tribunal Criminel International pour l'ex-Yougoslavie* du 30.06.2016, affaire *Prosecutor v. Mićo Stanišić, Stojan Župljanin*, qui a confirmé la peine à 22 ans d'emprisonnement imposée en première instance aux accusés – le premier, ancien Ministre de l'Intérieur de la République serbe de Bosnie-Herzégovine, le deuxième ancien Chef du centre des services de sécurité régionaux à Banja Luka (Bosnie-Herzégovine) – pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis en 1992 en Bosnie Herzégovine;
- l'arrêt de l'*United States District Court for the Southern District of Mississippi Northern Division* du 30.06.2016, qui a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'*House Bill 1523*, en ordonnant la non-promulgation et la non application de la loi: selon la Cour telle disposition, également appelé *Protecting Freedom of Conscience from Government Discrimination Act*, introduisait un système à deux vitesses, en conférant de droits spéciaux à ceux qui ont exprimé adhésion aux convictions religieuses ou morales inscrites à la section 2 («le mariage est ou doit être reconnu comme la seule union d'un homme et d'une femme; les relations sexuelles sont correctement réservées au mariage hétérosexuel; mâle (homme) ou femme (femme) se réfèrent au sexe biologique immuable d'un individu aussi comme objectivement déterminé à la naissance à partir de l'anatomie et de la génétique»), en violation de la liberté de religion et du principe de l'égalité et de non-discrimination;
- l'arrêt de l'*United States District Court Southern District of Indiana Indianapolis Division* du 30.06.2016, qui a déclaré l'illégitimité constitutionnelle des dispositions des lois de l'État qui prévoyaient une présomption de parentalité au mari mais pas à la femme de la mère biologique dans le cas d'utilisation de l'insémination artificielle en définissant, dans ce dernier cas, le fils comme né hors mariage;
- l'arrêt de l'*United States District Court for the Northern District of Florida Tallahassee Division* du 30.06.2016, qui a temporairement suspendu le caractère exécutoire de deux dispositions de la nouvelle loi de la Floride sur l'avortement, y compris la règle qui prévoyait le blocage des financements de l'Etat et des financements locaux pour les cliniques d'avortement pour la fourniture de services de santé non liés à l'interruption de grossesse; avec ordonnance du 18/08/2016, la Cour a bloqué de façon permanente le fonctionnement de ces dispositions;

- les arrêts de la *Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme* du 22.06.2016, affaire *Tenorio Roca y Otros vs. Perú*, qui a reconnu l'État responsable de la violation des droits à la liberté personnelle, à l'intégrité personnelle, à la vie et à la protection juridictionnelle effective en ce qui concerne la détention et la disparition forcée suivante de Rigoberto Tenorio Roca, en 1984 dans la province de Huanta; et du 03.05.2016, affaire *Maldonado Ordoñez vs. Guatemala*, qui a déclaré une violation des droits à la protection judiciaire effective et à la défense et du principe d'égalité à propos du licenciement de Mme Olga Maldonado Yolanda Ordoñez, officielle du Bureau du *Procurador de los Derechos Humanos*.

Pour ce qui concerne les **jurisprudences nationales** il faut signaler:

- **Allemagne:** l'arrêt du *Bundesverfassungsgericht* (Cour constitutionnelle fédérale) du 26.7.2016, en matière de consentement informé, qui rappelle les documents des Nations Unies et joue une analyse comparative sur la législation de divers Pays occidentaux; l'arrêt du *Oberverwaltungsgericht für das Land Nordrhein-Westfalen* (Cour administrative d'appel pour la Rhénanie du Nord et Westphalie) du 21.6.2016, qui, en appel, rejette la demande d'asile à un réfugié qui vient de l'Algérie, en rappelant la réglementation UE; l'arrêt du *Verwaltungsgericht Aachen* (Tribunal administratif d'Aix-la-Chapelle) du 10.3.2016, qui accueille une demande d'asile pour les violences subies par le demandeur en Serbie et en Hongrie, en rappelant la réglementation UE; et l'arrêt du *Verwaltungsgericht Gelsenkirchen* (Tribunal administratif de Gelsenkirchen) du 19.2.2016, qui rejette la demande d'asile à un citoyen irakien d'origine kurde, en rappelant la réglementation de l'UE;
- **Belgique:** l'arrêt de la *Cour constitutionnelle* n.108/2016 du 14.07.2016, qui se prononce sur la légitimité constitutionnelle de la loi du 18 mars 2014, relative à la gestion des informations de la police, pour ce qui concerne la compatibilité avec les dispositions en matière de protection des données personnelles, en rappelant les dispositions de la CEDH et de la Charte des droits fondamentaux UE, la réglementation européenne et la jurisprudence des Cours de Strasbourg et Luxembourg;
- **Espagne:** les arrêts du *Tribunal constitucional* n. 140/2016 du 21.07.2016, à propos de la compatibilité de certains articles de la loi 10/2012, qui réglementent certaines taxes dans l'Administration de la Justice et l'Institut national de Toxicologie et de la Médecine Légale, avec le droit d'accès à la justice, en rappelant les articles 6 de la CEDH et 47 de la Charte des droits fondamentaux UE et la jurisprudence des Cours de Strasbourg et Luxembourg; n. 139/2016 du 21.07.2016, qui se prononce sur la légitimité constitutionnelle de certains articles du décret-loi 16/2012, concernant des mesures urgentes pour assurer la durabilité du système de santé national et pour améliorer la qualité et la sécurité de ses performances, en ce qui concerne notamment le droit à la protection de la santé, en rappelant les dispositions de la Charte des droits fondamentaux UE, de la Charte sociale européenne et la jurisprudence de la Cour de justice; n. 131/2016 du 18.07.2016, qui a infirmé le jugement d'appel avec lequel avait été confirmé la mesure administrative d'expulsion prise à l'encontre du demandeur, pour violation du droit à la protection juridictionnelle effective (défaut de motivation et manque de considération de la situation personnelle et familiale du demandeur), en appliquant aussi la jurisprudence des Cours de Strasbourg et Luxembourg; n. 130/2016 du 18.07.2016, qui se prononce en faveur de la violation du droit à la protection juridictionnelle effective face à la clôture et à la suspension de procédures pénales engagées suite des plaintes pour le crime de torture, à la lumière d'une riche jurisprudence de la Cour de Strasbourg; n. 129/2016 du 18.07.2016, n. 103/2016 du 06.06.2016 et n. 89/2016 du 09.05.2016, tous les trois sur la violation du droit à la raisonnable durée de la poursuite judiciaire, qui rappellent la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; n. 112/2016 du 20.06.2016, selon lequel, aussi à la lumière de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, la condamnation pour la glorification du terrorisme infligée au demandeur pour avoir participé comme conférencier d'honneur à une manifestation organisée à la mémoire d'un membre de l'ETA qui a été tué trente ans auparavant lors d'un attentat, n'a pas entraîné une violation de la liberté

d'expression; et n. 105/2016 du 06.06.2016, qui a rejeté un pourvoi posé pour violation des droits à la protection juridictionnelle effective et à la défense et de la présomption d'innocence, en appliquant aussi la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; et l'ordonnance du *Tribunal Supremo* du 11.07.2016, qui a rejeté la plainte pour crime de lèse-humanité présentée par Izquierda Unida y Unidad Popular contre le Premier Ministre espagnol pour la signature de l'Accord UE-Turquie conclu le 18 mars 2016 au sein du Conseil Européen, parce qu'elle est considérée un acte dépourvu d'implication pénale et conforme aux dispositions des articles 79 et 80 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne;

- **France:** les arrêts de la *Cour de cassation* n. 851/2016 du 6.7.2016, qui (après l'intervention du Conseil constitutionnel), en matière d'indemnité compensatoire pour la privation du titre d'avocat, rappelle l'article 1 Protocole 1 à la CEDH et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg et surtout la décision *Scordino c. Italie*; et n. 1289/2016 du 22.6.2016, en matière de congés, qui applique la directive 2003/88/CE en estimant l'article 7 de la même directive assez précis et donc prédominant sur les dispositions internes aussi dans les relations horizontales, à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice; et l'ordonnance du *Conseil d'Etat* du 26.8.2016, sur la légitimité du «burkini» qui rappelle la CEDH;
- **Grande-Bretagne:** les arrêts du *United Kingdom Supreme Court* du 10.08.2016, qui pose une question préjudicielle à la Cour de justice UE à propos de la compatibilité avec le droit européen d'un traitement défavorable envers une femme transsexuelle qui, n'ayant pas un certificat de réattribution de sexe au moment de la demande de la pension, ne pouvait pas y accéder à 60 ans, comme toutes les femmes enregistrées comme telles à la naissance; du 28.07.2016, qui estime incompatible avec le droit à la vie privée et familiale le *Named Person Service* écossais, c'est-à-dire la désignation d'un opérateur des services sociaux pour chaque mineur écossais: cette mesure risque de violer la vie privée des familles, compte tenu de sa formulation non pertinente quant à la possibilité que cet opérateur partage des informations avec les pouvoirs publics sans contraintes majeures; du 27.07.2016, relative aux exigences de divulgation aux patients détenus dans des établissements de santé en vertu du *Mental Health Act 1983* et la compatibilité des pratiques fournies avec le droit à la liberté; du 06.07.2016, qui estime qu'il n'existe pas une violation du droit au procès équitable dans le simple acte d'approvisionnement aux autorités du pays d'origine d'une copie d'une sentence de condamnation prononcée par une cour anglaise envers le citoyen de ce Pays; et du 15.06.2016, qui rejette l'applicabilité directe du droit au respect de son domicile (article 8 CEDH) dans le cas d'expulsion d'un locataire entre particuliers, où soit valide le titre pour ordonner l'expulsion; les arrêts de l'*England and Wales Court of Appeal* du 29.07.2016, où la Cour accueille l'appel présenté par certains médias contre le refus de publier le texte d'un jugement qui avait condamné un père pour le meurtre de sa jeune fille en estimant faible ou inexistant le risque que cela pourrait affecter son droit au procès équitable dans les instances ultérieures; et du 12.07.2016, qui rejette l'appel de la Secrétaire d'État contre la décision positive sur la demande d'asile d'un journaliste somalien: la Cour précise que la question ne porte pas sur le choix du citoyen somalien à procéder à une profession déterminée, mais que c'est à cause de ses opinions politiques qu'il, dans l'exercice de sa profession, courrait le risque d'être persécuté si rapatrié, étant aussi hors de propos que ces opinions politiques soient injustement attribuées au journaliste par les autorités somaliennes; et l'arrêt de la *Court of Session* écossaise du 27.07.2016, concernant le déménagement d'un sit-in permanent d'un groupe Indy sur l'espace public devant le Parlement écossais: le groupe avait déclaré qu'il n'aurait pas libéré l'espace jusqu'à l'acceptation de la demande d'un second référendum sur l'indépendance écossaise du Royaume-Uni;
- **Irlande:** les arrêts de la *Cour of Appeal* du 28.07.2016, qui a déclaré la légitimité de l'ordonnance émise par l'High Court avec laquelle on enjoindrait au demandeur, fournisseur de services Internet, d'appliquer un système de riposte graduée (*graduated response system* «GRS») afin de prévenir les actes de piraterie commis, en violation du droit d'auteur, par ses abonnés, à la lumière de la réglementation européenne tel qu'interprétée par la Cour de justice et de la Charte des droits fondamentaux UE; et du 13.07.2016, qui dispose un renvoi préjudiciel à la Cour de Justice à propos de

l'interprétation de l'article 7 de la directive 2004/38/CE (droit de séjour de plus de trois mois) dans le cas d'un ressortissant communautaire qui a résidé dans l'État et a exercé l'auto-emploi au cours des quatre années précédentes, mais a cessé cette activité en raison de la crise économique; les arrêts de la *High Court* du 12.08.2016, qui se prononce sur la légalité de l'extradition du défendeur envers les États-Unis, aussi à la lumière des dispositions des articles 3 et 8 CEDH telles qu'interprétées dans des cas similaires par la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; du 29.07.2016, sur l'accès à la justice en matière d'environnement, qui dispose un renvoi préjudiciel à la Cour de justice à propos de l'interprétation de l'article 11 de la directive 2011/92/UE et de la portée des dispositions de la Convention de Aarhus; encore du 29.07.2016, sur la possibilité, par le Ministre, de révoquer ou de modifier, aux termes de la section 3 (11) de l'*Immigration Act 1999*, un ordre d'expulsion émis antérieurement, suite à un changement de circonstances qui rend l'ordre illégitime (en particulier la prise en compte des droits et des intérêts de l'enfant à naître), qui rappelle les dispositions de la CEDH et de la Charte des droits fondamentaux UE et la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; du 22.07.2016, qui se prononce à propos de la légitimité de l'ordonnance de renvoi émise contre le demandeur, ressortissant lituanien, à la lumière des dispositions de la directive 2004/38/CE et de la jurisprudence de la Cour de justice; encore du 22.07.2016, qui a annulé l'ordre d'expulsion émis envers le demandeur, pour violation de l'article 8 CEDH tel qu'interprété par la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; et du 19.07.2016, où la Cour se prononce sur la demande de participation à la procédure *Data Protection Commissioner v. Facebook Ireland Limited and Maximillian Schrems* – promue par le demandeur afin de demander à la même High Court de faire un renvoi préjudiciel à la Cour de justice sur la validité des trois Décisions de la Commission européenne relatives aux clauses contractuelles types pour le transfert de données personnelles vers des pays tiers – d'un ensemble d'entités et de sujets (y compris le gouvernement des États-Unis) comme *amici curiae*;

- **Italie:** les arrêts de la *Corte costituzionale* n. 204/2016 du 21.07.2016, en matière d'extensibilité, aussi aux condamnés à la prison à vie qui ont déjà la possibilité d'obtenir la liberté conditionnelle, de la compensation économique pour les traitements dégradants de la prison, à la lumière de l'article 3 CEDH; n. 200/2016 du 21.07.2016, en matière de *ne bis in idem* et d'interprétation de la notion «d'identité du fait», qui rappelle la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; n. 193/2016 du 20.07.2016, en matière de rétroactivité de la *lex mitior* aussi pour les sanctions administratives, qui exclut que la limitation du principe à des secteurs spécifiques soit en contraste avec la CEDH; et n. 187/2016 du 20.07.2016 sur les précaires de l'école, qui rappelle la décision *Mascolo* de la Cour de justice en estimant inconstitutionnelle, pour contraste avec la directive sur les contrats à durée déterminée, la réglementation du 1999 sur les contrats à durée déterminée dans l'école, mais avec des effets limités en ce qui concerne les dispositions déjà adoptées sur la prise en charge des précaires et sur la convocation de concours; les arrêts de la *Corte di cassazione* n. 15812/2016 du 29.7.2016, qui, en matière de crimes de guerre de l'Allemagne, accueille l'orientation de la Cour constitutionnelle italienne (arrêt n. 238/2014) en n'observant pas celle du Tribunal de la Haye et déclare la juridiction du Juge ordinaire italien de mesurer l'étendue des dommages-intérêts causés par la commission de ces crimes; n. 15024/2016 du 21.7.2016, qui, en matière de droit de connaître ses origines, rappelle la jurisprudence de la Cour de Strasbourg; n. 26889/2016 du 1.7.2016, en matière d'installation de capteurs d'informations avec ordinateurs, qui en établit les conditions de légitimité aussi en ce qui concerne l'article 8 CEDH et l'orientation de la Cour de Strasbourg; et n. 18949/2016 du 6.5.2016, pour lequel, en matière de délits dans le secteur du bâtiment, n'existe pas aucun droit «absolu» d'inviolabilité du domicile qu'on peut déduire des décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, au point d'empêcher l'exécution de l'ordre de démolition d'un immeuble illégale visant à restaurer la règle de droit violée; l'arrêt de la *Corte di appello di Brescia* du 16.6.2016, qui estime discriminatoire la négation, pour des personnes de nationalité pakistanaise, de l'allocation pour les familles, en rappelant l'article 34 de la Charte des droits de l'UE et la jurisprudence de la Cour de justice; l'ordonnance du *Tribunale di Brescia* du 18.7.2016, qui reconnaît une discrimination collective, aussi par rapport à l'article 14

CEDH, dans le fait d'avoir mis en place une pancarte, par la mairie de Pontoglio, où le pays est décrit «de tradition chrétienne profonde», en invitant ceux qui ne veulent pas respecter la culture et les traditions locales à s'en aller; l'ordonnance du *Tribunale di Milan* du 8.7.2016, qui estime discriminatoire la décision du Ministère de l'intérieur et du Ministère des Finances de demander, pour la délivrance du permis de séjour, des sommes disproportionnées face à celles requises aux citoyens italiens pour le renouvellement des documents de même nature, en rappelant la directive 2003/109/CE et la jurisprudence de la Cour de justice; et l'ordonnance du *Tribunale di Udine* du 30.06.2016, qui estime discriminatoire l'exclusion d'une citoyenne de nationalité croate de la possibilité de participer à un concours public pour opérateur de douanes, en interprétant l'article 45 TFUE et le soi-disant «*public service exception*» pour la participation aux concours nationaux;

- **Lettonie:** l'arrêt de la *Satversmes Tiesa* (Cour constitutionnelle) du 29.04.2016 qui, en appliquant aussi la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de la Section 657 de la Loi sur le Procès Pénal là où permettait au ministère public qui avait suivi la procédure pénale initiale de se prononcer sur la demande de révision de la même à la lumière de la découverte de nouvelles circonstances;
- **Pologne:** l'arrêt du *Trybunal Konstytucyjny* (Cour constitutionnelle) du 11.08.2016, qui a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de certains articles du *Constitutional Tribunal Act* du 22 juillet 2016, aussi à la lumière de l'article 6 CEDH;
- **Portugal:** l'arrêt du *Tribunal constitucional* n. 429/2016 du 13.07.2016, qui, en appliquant aussi la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'article 400, n. 1, paragraphe e), tel que modifié par la Loi n. 20/2013, là où prévoyait la non-admission d'un pourvoi contre les arrêts de la cour d'appel de condamnation à une peine de détention n'excédant pas cinq ans, émis après une sentence absolutoire en première instance, pour violation au droit à un pourvoi effectif;
- **République Tchèque:** l'arrêt de l'*Ústavní soud* (Cour constitutionnelle) du 14.06.2016, qui, en analysant aussi la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, a déclaré l'illégitimité constitutionnelle de l'article 13(2) du *Civil Partnership Act* là où ne permettait pas aux personnes liées seulement par une union civile de devenir parents adoptifs, puisqu'en contraste avec les dispositions du code civil qui permettent l'adoption aussi aux singles et, en conséquence, en violation des droits à la dignité humaine et au respect de la vie privée ainsi qu'au principe de non-discrimination.

Quant aux **commentaires**, nous avons inséré les documents suivants:

#### **Articles:**

[Vincenzo De Michele, Sergio Galleano](#) «L'arrêt Mascolo de la Cour constitutionnelle italienne sur les précaires de l'école»

#### **Notes et commentaires:**

[Giuseppe Allegri](#) « Pour la République européenne de la solidarité collective: partir du revenu garanti »

[Marco Bignami](#) « Législation nationale et CEDH. Impressions sous le soleil qui s'est levé »

[Giuseppe Bronzini](#) « Notes contre la décomposition européenne. Revenu minimum et nouveaux droits pour relancer le processus d'intégration »

[Vincenzo Di Cerbo](#) « Niveau de compatibilité avec le droit communautaire. Le «case study» des contrats à durée déterminée. La jurisprudence de la Cour de justice jusqu'à l'arrêt Mascolo »



[Alice Giurlanda](#) « Droit à l'accès à ses origines »

[Sandro Mezzadra](#) « *Borders and Migration. Emerging Challenges for Migration Research and Politics in Europe* »

[Valeria Montaruli](#) « La création de la "stepchild adoption" entre changements dans la législation et interprétations judiciaires »

[Paolo Ponzano](#) « Après le Brexit, que devrait faire l'Union Européenne? »

[Giovanni Salvi](#) « Un regard comparatif sur l'équilibre entre la liberté de communication et les exigences de la sécurité nationale et internationale »

[Marco Sacquegna](#) « Bis in idem et Convention EDU. La Cour constitutionnelle définit les règles du «même fait» »

[Eugenio Zaniboni](#) « La liberté comme puissance économique de la plupart. Paradigmes de l'autonomie et de l'équité entre le contexte italien et celui européen »

#### **Relations:**

[Franco Fiandanese](#) « Les techniques de motivation parmi les exigences de vitesse et de réponse adéquate de justice »

[Antonio Gambaro](#) « La langue et le style des Cours suprêmes: la motivation »

[Stefano Giubboni](#) « Les licenciements collectifs entre loi Fornero et Jobs Act »

[Vincent Vigneau](#) « La rédaction des arrêts de la Cour de cassation française »

#### **Documents:**

[La publication de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung](#) « *No progress on social cohesion in Europe* », du juillet 2016

[Le dossier du Sénat italien](#) « La politique migratoire de l'Union européenne », du juillet 2016

[Le rapport de l'House of Lords](#) « *Scrutinising Brexit: the role of Parliament* », du 19 juillet 2016

[Le rapport de l'House of Commons](#) « *Migration Crisis* », du 19 juillet 2016

[L'étude de la Fundación 1º de Mayo](#) « *La digitalización en el mundo del Trabajo* », du 17 juillet 2016

[Le rapport d'Oxfam](#) « *Hotspot, rights denied* », du mai 2016